

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Arrêté du 17 mars 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat et fixant le nombre de postes

NOR : DEVK1506855A

Par arrêté de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 17 mars 2015, est autorisée au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat.

Les modalités d'inscription sont les suivantes :

Les inscriptions seront enregistrées par internet du mardi 5 mai 2015 à partir de 12 heures au 9 juin 2015, 17 heures, heure de Paris, à l'adresse suivante :

1. Via intranet : <http://intra.rh.sg.i2>, onglet : « concours et examens », puis « inscriptions ».
2. Via internet : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>, onglet : « concours et écoles », puis « concours » et « inscriptions ».

L'épreuve écrite de l'examen professionnel se déroulera le jeudi 17 septembre 2015.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'accès au corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2015 est fixé à 35.

Le dossier de reconnaissance des acquis et de l'expérience professionnelle (RAEP) sera à remettre pour le vendredi 6 novembre 2015, terme de rigueur.

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier devra faire l'objet d'une nouvelle validation ; la dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

En cas d'impossibilité de s'inscrire par internet, les candidats pourront obtenir un dossier imprimé d'inscription, sur demande écrite, établie selon le modèle figurant en annexe. Ce courrier devra être adressé par voie postale en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions (SIEC, bureau DEC CSP, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex).

Les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés obligatoirement par voie postale et en recommandé simple au service académique chargé des inscriptions au plus tard le mardi 9 juin 2015, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

Aucune demande de dossier d'inscription ni aucun dossier posté hors délai ne seront pris en compte.

La composition du jury fera l'objet d'un arrêté du ministre chargé du développement durable.

A N N E X E

DEMANDE DE DOSSIER D'INSCRIPTION À L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCÈS AU GRADE D'ATTACHÉ PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ÉTAT

Session 2015

Éléments à faire parvenir, par voie postale (en recommandé simple) (1) à l'adresse suivante : service interacadémique des examens et concours, DEC CSP - AAE, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex.

(Il n'est pas obligatoire d'utiliser ce modèle. En revanche, tous les éléments listés ci-dessous doivent figurer dans la demande.)

Identification

M., Mme (2)

Nom :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Adresse à laquelle seront expédiées toutes les correspondances

Résidence, bâtiment :

N° :

Rue :

Code postal :

Commune de résidence :

Ville :

Pays :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

(1) La date limite de dépôt du dossier d'inscription est le mardi 9 juin 2015, avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

(2) Rayer la mention inutile.